

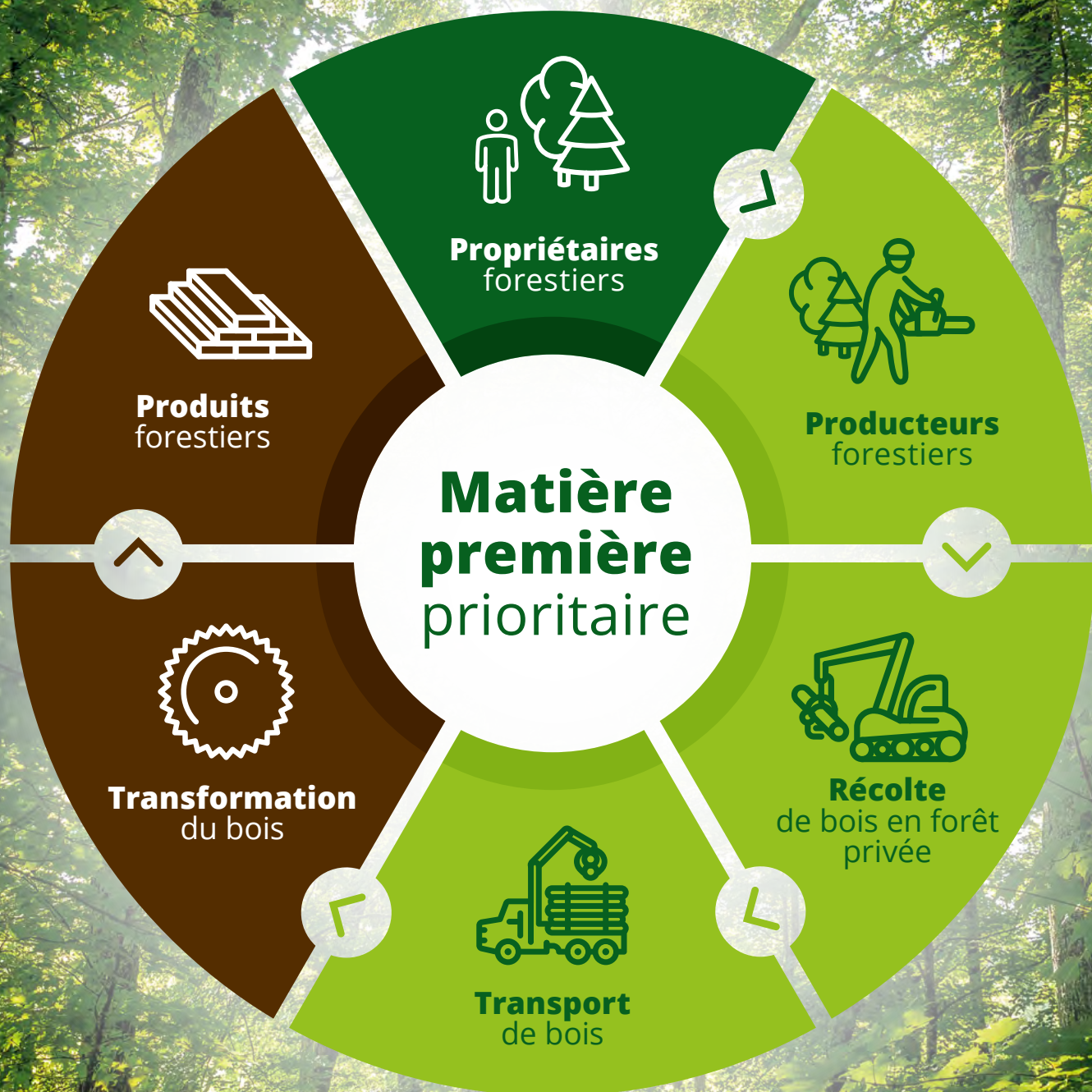


Table des matières

Vision et mission de la Fédération des producteurs forestiers du Québec

3

Message du président :
Moderniser nos relations

4

Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

5

Accroître le revenu des producteurs forestiers

10

Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

16

Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

18

Administrateurs et employés à l'œuvre

22

Organisations affiliées

23





Vision

Des propriétaires et producteurs forestiers qui contribuent au développement des communautés rurales du Québec par une gestion active de leurs boisés.

Mission

La Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers de tous les milieux sociaux, dont 30 000 détiennent le certificat de producteur forestier. L'action régionalisée de ses 13 syndicats ou offices de producteurs de bois affiliés vise la protection et la mise en valeur des forêts privées québécoises, ainsi qu'une commercialisation ordonnée du bois en provenance de ces territoires.

Message du président :

MODERNISER NOS RELATIONS



« NE NOUS LEURRONS PAS, CE N'EST QU'EN DEVENANT LES MEILLEURS FOURNISSEURS QUE NOUS NOUS ASSURERONS QUE NOTRE MATIÈRE PREMIÈRE DEVIENNE EFFECTIVEMENT UNE RESSOURCE PRIORITAIRE. »

Plusieurs organismes du secteur forestier s'engagent par nécessité dans une course à la modernisation afin de demeurer concurrentiels ou pertinents. L'industrie forestière rénove ses équipements et se consolide, les conseillers forestiers se lancent dans une transition numérique, les entrepreneurs optimisent l'intégration de leurs opérations avec les transporteurs forestiers, alors que les organismes de conservation redoublent d'ingéniosité pour diffuser leurs idées.

L'effervescence est aussi palpable à la fédération et chez ses affiliés, et ce, autant dans nos propres processus internes que dans nos rapports externes. Ce remue-ménages nous amène parfois à revisiter la relation fournisseur-client existante entre les propriétaires, producteurs, entrepreneurs, transporteurs et conseillers, et l'industrie forestière.

Effectivement, devant des marchés en mutation, trois syndicats de producteurs de bois se sont fermement engagés dans une volonté de négocier collectivement les conditions de mise en marché du bois de sciage. En cherchant à encadrer la relation entre les producteurs et les acheteurs, ces syndicats tentent d'assurer un développement harmonieux de la filière. Ces efforts collectifs et les gains qui en témoignent reposent avant tout sur la volonté de voir la situation des producteurs progresser. Pourrait-on les blâmer?

Bien qu'il insuffle un peu d'espoir aux producteurs, ce changement draconien laisse peu d'acteurs indifférents puisque la formalisation de ces relations se traduit généralement par un encadrement des libertés individuelles. L'immobilisme dans les positions de certains doit parfois être confronté à la volonté collective du changement. La dictature du *statu quo* ne pouvant prédominer par défaut.

Le respect des champs de compétence et la volonté de faire évoluer ces relations au bénéfice de tous constituent à mon avis l'assise d'un secteur qui cherche à se renouveler et à se développer. Dans tous les cas, l'écoute et l'ouverture sont de mise afin d'assurer que la relation évolue de façon fructueuse entre les parties.

Pour les producteurs et leurs syndicats, cela présuppose l'amélioration de l'offre de service aux industriels forestiers en ajustant le rythme, le niveau ou la qualité des livraisons aux besoins escomptés. Ne nous leurrons pas, ce n'est qu'en devenant les meilleurs fournisseurs que nous nous assurerons que notre matière première devienne effectivement une ressource prioritaire.

Pour les acheteurs de bois? Des conditions de mise en marché satisfaisantes pour les fournisseurs, c'est-à-dire compétitives, lucratives ainsi que prévisibles. On peut présumer que cela inclut aussi le respect des achats prioritaires du bois des forêts privées au détriment de celui des forêts publiques.

En 2021, la récolte et la transformation du bois des forêts privées du Québec ont généré des revenus de 4,7 G\$ et assuré près de 24 300 emplois, comme révélé dans le dernier *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*. Nul doute, les producteurs forestiers constituent un atout incontournable pour le secteur forestier, les régions et le Québec. Nous pouvons en être fiers, mais j'ai la prétention de penser que nous pourrions faire encore mieux en modernisant nos relations.

Gaétan Boudreault

Producteur forestier et président de la FPFQ



Mandat : Stimuler la mise en valeur de la forêt privée

La FPFQ fait la promotion de mesures visant à partager avec l'État le risque financier encouru par les producteurs forestiers dans leurs efforts de protection et la mise en valeur de leurs boisés. Ces mesures prennent la forme de programmes d'aménagement forestier à frais partagés, d'incitatifs fiscaux et de services-conseils à l'intention des propriétaires forestiers québécois. Le réseau régionalisé de la FPFQ offre également des services de formation et, dans certaines régions, des services-conseils en aménagement forestier directement aux propriétaires.

Réalisations 2022-2023

Partager le risque financier de la sylviculture

À long terme, les investissements dans la sylviculture ne sont généralement pas entrepris par les propriétaires sans assistance gouvernementale pour plusieurs raisons largement documentées : le rendement financier est bas en raison du temps requis pour faire croître la forêt, d'autres sources d'investissements moins risquées offrent une rentabilité supérieure, le marché ne valorise pas l'ensemble des coûts de production et, sauf exception, le marché ne rémunère pas les services environnementaux générés par la mise en valeur des forêts.

Chaque année, la FPFQ est très active auprès des autorités gouvernementales pour démontrer la nécessité d'augmenter les budgets disponibles pour la mise en valeur des forêts privées afin de joindre un plus grand nombre de propriétaires. Considérant le contexte inflationniste, il devient urgent de prévoir un mécanisme d'indexation des budgets dédiés à la mise en valeur des forêts privées, à défaut de quoi, les superficies aménagées diminueront année après année, repoussant ainsi l'atteinte des objectifs que le gouvernement s'est lui-même fixés.

Obtenir une fiscalité adaptée à la production forestière

Depuis sa fondation, la FPFQ revendique l'amélioration des mesures fiscales pour inciter les propriétaires forestiers à s'engager dans des travaux de protection et de mise en valeur de leurs boisés. Ces revendications visent tant le régime de fiscalité foncière que celui sur la fiscalité sur le revenu.

Au cours des dernières années, la FPFQ a attiré l'attention du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) sur l'importance d'améliorer l'environnement fiscal des producteurs forestiers, notamment par la simplification de la mesure de remboursement de taxes foncières accordé aux producteurs forestiers et par l'introduction de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière des municipalités. Concernant cette dernière mesure, la FPFQ a poursuivi son objectif d'informer les producteurs forestiers et leurs municipalités sur l'importance d'utiliser cette nouvelle catégorie afin de stimuler la mise en valeur des forêts privées en abaissant le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 à 100 % du taux de base. Pour l'instant, plus d'une trentaine de municipalités ont adopté un taux différencié pour la catégorie des immeubles forestiers.

Pendant ce temps, la FPFQ poursuit, avec les Propriétaires forestiers du Canada, des représentations afin que le gouvernement fédéral introduise le concept de régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel qui permettrait aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de futurs investissements sur leurs terres.



Discussion publique avec le premier ministre Justin Trudeau

Le 22 février dernier, le président de la FPFQ, M. Gaétan Boudreault, a eu la chance de s'adresser au premier ministre du Canada, Justin Trudeau, lors d'une discussion publique dans les bureaux de l'UPA à Longueuil. M. Boudreault a questionné le premier ministre au sujet du programme de plantation de 2 milliards d'arbres afin que les producteurs puissent en bénéficier plus rapidement. M. Boudreault a également pu lui rappeler la nécessité d'adopter un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel en vue de soutenir et encourager les propriétaires forestiers à mettre en valeur leurs boisés. La FPFQ a remercié Justin Trudeau de son écoute et sa disponibilité ainsi que la ministre de l'Agriculture, M^{me} Marie-Claude Bibeau, de sa présence.

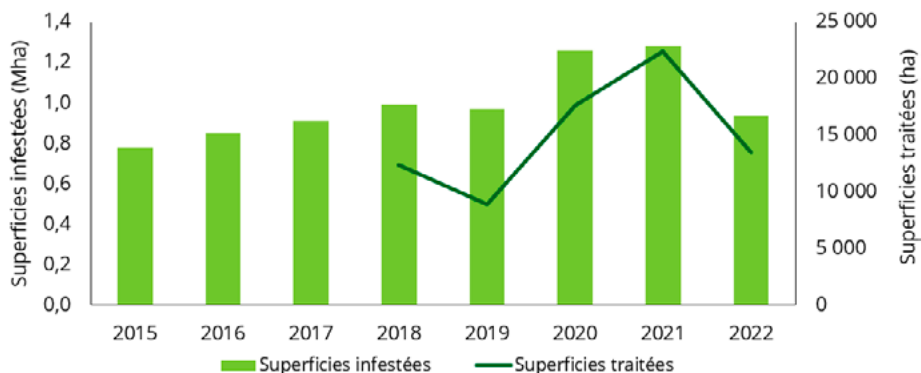


Protéger le capital forestier contre les catastrophes naturelles

Une épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette affecte présentement 13 % de la superficie des forêts privées du Québec. On estime à 21 000 le nombre de propriétaires de boisés affectés par l'épidémie. Afin d'atténuer ses impacts, la FPFQ, Groupements forestiers Québec et le MRNF se sont dotés en 2016 d'un plan d'action pour agir tant à l'échelle provinciale que régionale. Les travaux de cette cellule d'urgence sur la gestion de l'épidémie de la tordeuse en forêt privée ont permis, entre autres, de bien documenter les besoins en travaux sylvicoles des régions affectées.

En 2022, le programme de protection des petites forêts privées a permis d'arroser une superficie de 13 459 hectares, en baisse de 40 % par rapport à l'année précédente en raison d'une diminution de l'intensité de l'épidémie dans certaines régions. La mise en œuvre de ce programme est confiée à la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM) qui travaille en collaboration avec les intervenants en forêt privée. Pour bénéficier de ces interventions, les propriétaires doivent être enregistrés comme producteurs forestiers.

Évolution des superficies infestées et du programme de protection des petites forêts privées contre la tordeuse



Participer à la lutte contre les changements climatiques

Les boisés des 134 000 propriétaires forestiers du Québec constituent des puits de carbone leur permettant de participer activement à la lutte contre les changements climatiques. Les investissements sylvicoles réalisés en forêt privée depuis des décennies permettent d'accroître la séquestration de carbone des forêts privées.

Le gouvernement canadien poursuit son plan doté d'une enveloppe de 3,16 G\$ sur 10 ans visant à reboiser 2 milliards d'arbres. La FPFQ poursuit quant à elle ses représentations afin que les paramètres du programme permettent aux producteurs forestiers de participer activement à cet effort collectif de lutte contre les changements climatiques. L'une des demandes consiste à ce que les fonds transitent par le biais des agences régionales de mise en valeur afin de simplifier l'administration du programme en forêt privée québécoise. En 2021-2022, une entente fédérale-provinciale découlant de ce programme a permis d'investir 7,8 M\$ en reboisement de superficies en forêt privée affectées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Une nouvelle entente se fait toujours attendre pour les années suivantes.

La FPFQ est aussi soucieuse de l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes forestiers. Elle a ainsi participé à la consultation publique visant l'adoption par le MRNF d'une Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques. Quelques pistes de solution permettront de mieux prendre en compte les

préoccupations des propriétaires forestiers face à ce défi. Pensons à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ou bien la diversification des sources de revenus pour permettre aux producteurs de faciliter l'adaptation de leurs boisés aux changements climatiques, d'y séquestrer davantage de carbone et de soutenir la protection de la biodiversité.

Défendre le droit de réaliser des activités forestières commerciales

La FPFQ intervient fréquemment auprès du gouvernement, du milieu municipal et de la société civile pour défendre le droit des producteurs forestiers de réaliser des activités forestières commerciales. La recherche d'exemptions dans un contexte de complexification réglementaire, mais également la mise en place de formations et la diffusion d'informations sensibles constituent des moyens privilégiés pour atteindre cet objectif.

Au cours des dernières années, la FPFQ a produit une série de fiches destinées à agrémenter les plans d'aménagement forestier bonifiés. Ces fiches, validées par des experts, contiennent une brève description des milieux, des espèces sensibles et des mesures de mitigation adaptées au contexte de la forêt privée. La FPFQ a également participé à la mise en place d'une formation concernant les nouvelles exigences légales touchant les milieux humides et hydriques et produit une vidéo démontrant les nouvelles exigences réglementaires concernant la protection des milieux humides.

Guide terrain des saines pratiques d'intervention en forêt privée

En juin dernier, la FPFQ a publié la 5^e édition révisée du guide *Saines pratiques d'intervention en forêt privée : guide terrain*. Les propriétaires de boisés et les entrepreneurs forestiers y trouveront une multitude de recommandations portant sur la construction de chemins, l'aménagement de traverses de cours d'eau, la récolte de bois, la protection et l'aménagement des habitats fauniques ainsi que la sécurité au travail. Ce document intègre également les principales obligations légales en vigueur pour la forêt privée, dont les nouvelles exigences réglementaires concernant la protection des cours d'eau et des milieux humides. La version électronique peut être consultée gratuitement sur foretprivate.ca/gsp.





Fiches annexées aux plans d'aménagement forestier bonifiés

La FPFQ s'est impliquée activement, en collaboration avec Conservation de la nature Canada (CNC) et plusieurs autres partenaires, dans un projet d'élaboration de fiches pour informer les propriétaires de boisés et les conseillers forestiers sur les différentes façons de préserver la biodiversité en forêt privée. Ces fiches ont été développées grâce à l'appui financier d'Environnement et Changement climatique Canada. Uniformisées à l'échelle provinciale, ces fiches pourront être insérées dans les plans d'aménagement forestier. Elles ont été conçues pour informer le propriétaire forestier sur les façons d'aménager la forêt dans le respect des milieux sensibles et des espèces à statut précaire. D'autres partenaires poursuivent la réalisation de fiches sous le même modèle. Plus d'une quarantaine de fiches peuvent être consultées gratuitement sur foretprivee.ca/biodiversite.

Nouvelle vidéo traitant de la protection des milieux humides boisés lors des activités de récolte forestière

Chaque année, plusieurs centaines de propriétaires réalisent des activités forestières dans des milieux humides boisés. L'application de mesures d'atténuation, notamment la protection de la régénération et des sols, permet d'assurer la pérennité de ces milieux puisque les activités forestières réalisées selon les saines pratiques d'intervention constituent une utilisation durable de ces territoires. La FPFQ a produit une nouvelle vidéo en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) démontrant les conditions pour la réalisation de travaux de récolte dans un milieu humide boisé.



Évolution des programmes visant la mise en valeur des forêts privées

La FPFQ défend auprès du gouvernement l'importance des programmes visant la mise en valeur des forêts privées qui offrent une aide pour financer l'encadrement professionnel des ingénieurs et techniciens forestiers accompagnant les producteurs forestiers et la réalisation de travaux sylvicoles sur leurs propriétés. Ces programmes sont administrés par les agences régionales de mise en valeur des forêts privées qui accréditent près d'une centaine d'organismes pour intervenir chez les producteurs forestiers. Ces organismes sont des groupements forestiers, des coopératives forestières, des firmes d'ingénieurs forestiers ou des syndicats de producteurs forestiers.

En plus des contributions directes réalisées par les producteurs forestiers, le financement pour le soutien à la mise en valeur des forêts privées provient principalement du gouvernement provincial, mais également de l'industrie forestière et ponctuellement du gouvernement fédéral. En 2022, les sommes disponibles pour la réalisation de travaux sylvicoles ont, en tout et pour tout, atteint 71,5 M\$ (-2,6 M\$ par rapport à 2021). La majorité de cette diminution provient d'une entente provinciale-fédérale sur l'engagement à procéder au boisement de 2 milliards d'arbres (+7,8 M\$ en 2021) pour laquelle aucun montant n'a été déboursé en 2022. Elle a partiellement été compensée par un fonds de suppléance octroyé par le MRNF afin de tenir compte des coûts supplémentaires engendrés par la hausse des prix du carburant (+3,0 M\$ en 2022).

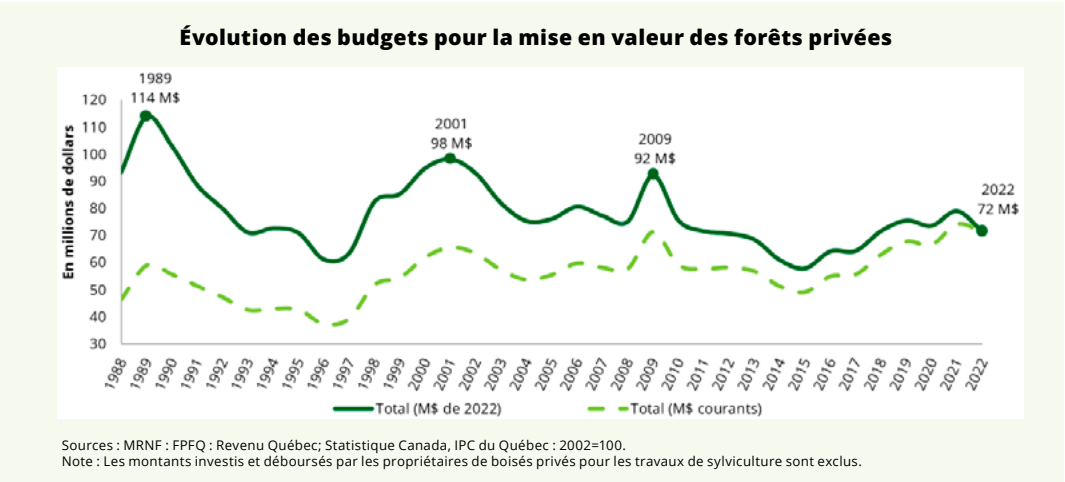
Montants octroyés par le MRNF aux programmes visant la mise en valeur des forêts privées par territoire d'agence régionale en 2022

Exercice 2022-2023					
Territoire d'agence régionale de mise en valeur des forêts privées	Programme d'aide à la mise en valeur	Fonds de suppléance de 3 M\$	Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC)	Mesure 2021-2024 de 43 M\$ - montant en 2022	Total
Abitibi	1 501 700 \$	243 154 \$	3 449 039 \$	1 960 000 \$	7 153 893 \$
Appalaches	2 268 220 \$	222 443 \$	230 266 \$	910 000 \$	3 630 929 \$
Bas-Saint-Laurent	7 037 600 \$	641 835 \$	620 000 \$	2 205 000 \$	10 504 435 \$
Bois-Francs	1 903 400 \$	175 841 \$	106 513 \$	630 000 \$	2 815 754 \$
Chaudière	2 140 980 \$	211 108 \$	218 672 \$	910 000 \$	3 480 760 \$
Côte-Nord	305 900 \$	56 519 \$	- \$	525 000 \$	887 419 \$
Estrie	2 518 000 \$	232 792 \$	135 522 \$	1 155 000 \$	4 041 314 \$
Gaspésie-Les-Îles	1 954 150 \$	190 979 \$	135 538 \$	805 000 \$	3 085 667 \$
Lac-Saint-Jean	1 832 550 \$	175 431 \$	750 000 \$	665 000 \$	3 422 981 \$
Lanaudière	571 200 \$	63 547 \$	- \$	437 500 \$	1 072 247 \$
Laurentides	982 150 \$	95 140 \$	- \$	507 500 \$	1 584 790 \$
Mauricie	1 265 400 \$	145 020 \$	- \$	840 000 \$	2 250 420 \$
Montréal	954 650 \$	85 088 \$	- \$	402 500 \$	1 442 238 \$
Outaouais	1 121 000 \$	160 483 \$	789 802 \$	1 225 000 \$	3 296 285 \$
Région de Québec	1 450 800 \$	155 937 \$	- \$	805 000 \$	2 411 737 \$
Saguenay	727 700 \$	92 908 \$	200 000 \$	595 000 \$	1 615 608 \$
Témiscamingue	264 600 \$	51 775 \$	- \$	472 500 \$	788 875 \$
Total	28 800 000 \$	3 000 000 \$	6 635 352 \$	15 050 000 \$	53 485 352 \$

Source : Compilation de la PFPQ à partir des informations du MRNF.

Notes : Un budget de 100 000 \$ pris à même le PAMVFP et non distribué aux agences finance des projets ponctuels suprarégionaux dans le cadre de la mise en valeur des forêts privées. Pour la saison 2022-2023, un montant de 3 M\$ additionnels a été alloué à la forêt privée afin de tenir compte de la hausse des prix, notamment celle du carburant, par l'entremise d'une bonification du budget du PAMVFP. Le FEFEC est doté d'un budget total de 25 M\$ réparti régionalement en fonction des superficies de travaux sylvicoles. Les montants inscrits correspondent au montant maximal disponible pour réaliser le projet de boisement de friches en forêt privée pour l'année financière 2022-2023. La mesure 2021-2024 de 43 M\$ vise à augmenter la production et la mobilisation du bois en forêt privée, à protéger les investissements déjà consentis par l'entretien des plantations réalisées et à accroître la contribution des forêts privées à la lutte contre les changements climatiques. Elle prévoit l'investissement maximal de 35 % du montant total pour l'exercice financier 2022-2023.

D'autres mesures de soutien sont également offertes aux producteurs forestiers. Le graphique suivant présente l'évolution des investissements des programmes visant la mise en valeur de la forêt privée, du remboursement des taxes foncières ainsi que des montants versés par les usines de transformation du bois aux agences.





Mandat : Accroître le revenu des producteurs forestiers

Le réseau de syndicats et d'offices de producteurs forestiers offre un soutien aux propriétaires lors des différentes étapes de la mise en marché de leurs produits, soit : la négociation collective de la vente de bois, l'organisation du transport de bois vers les usines, la gestion du paiement des producteurs, la diffusion de l'information sur la mise en marché du bois, la certification des pratiques forestières et d'autres dossiers ayant des impacts sur le revenu des producteurs forestiers. La FPFQ appuie ses membres en se chargeant de la vigie des indicateurs de marché susceptibles d'influencer les négociations avec les industriels forestiers et revendique auprès des autorités gouvernementales des mesures pour améliorer l'environnement d'affaires des producteurs de bois.

Réalisations 2022-2023

Préserver l'accès aux marchés

L'accès aux marchés est un enjeu permanent pour les producteurs en forêt privée puisqu'ils doivent faire face à la concurrence des copeaux des scieries, du bois récolté dans les forêts publiques du Québec et des importations de bois en provenance de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et des États-Unis. Les livraisons de bois de la forêt privée ne représentent, selon les années, qu'entre 15 et 22 % de l'approvisionnement total des usines de transformation.

Pour préserver un équilibre sur les marchés du bois, l'État a prévu des dispositions à l'intérieur de deux lois : la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* qui confère un caractère résiduel au bois de la forêt publique par rapport au bois de la forêt privée et aux autres sources d'approvisionnement prioritaires, et la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui permet aux producteurs de commercialiser leur bois collectivement. L'application concrète de ces principes établis par les lois demeure néanmoins un défi qui a monopolisé une grande partie de l'énergie de la FPFQ encore cette année.

Assurer le respect du principe de la résidualité

Dans la dernière année, la FPFQ et ses affiliés ont participé à 87 consultations différentes concernant l'allocation ou le transfert de bois issu des forêts publiques aux usines de transformation du bois. Ces consultations auront permis d'évaluer l'impact de ces allocations sur les marchés des producteurs de bois des forêts privées. À cet effet, des analyses ont été réalisées pour établir l'état de l'offre et de la demande en bois rond dans les divers segments de marchés québécois pour défendre la place de la forêt privée et le caractère résiduel du bois de la forêt publique, tel qu'établi par la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*.

La FPFQ propose constamment des pistes d'améliorations au MRNF afin d'améliorer le respect du principe de la résidualité, notamment par des améliorations au processus administratif de consultation dans le cadre de la gestion de droits forestiers et par la réalisation d'un bilan annuel permettant d'illustrer le respect du principe de la résidualité dans l'attribution des volumes de bois des forêts publiques.

Les nouveaux calculs de possibilité forestière en forêt privée

Les calculs de possibilité de récolte forestière en forêt privée permettent d'évaluer le niveau maximal de récolte annuelle des différentes régions du Québec. Au cours de la dernière année, la FPFQ a débuté une nouvelle ronde de calculs de possibilité forestière en forêt privée alors que deviennent disponibles les données du 5^e inventaire écoforestier. Un premier banc d'essai réalisé pour le compte des agences de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière et des Appalaches, en collaboration avec le MRNF et les consultants WSP et DGR, permettra de valider l'utilisation d'une méthodologie simplifiée et de nouveaux intrants avant de proposer une solution similaire aux autres agences régionales de mise en valeur des forêts privées.



Évaluer le volume de bois mobilisable en forêt privée

En vue de favoriser l'achat de bois en provenance des forêts privées, un exercice d'évaluation du bois mobilisable est réalisé à partir de plusieurs informations, dont la possibilité de récolte forestière. Ces données permettent d'estimer tous les 5 ans les volumes pouvant réalistement y être récoltés advenant des conditions optimales de mise en marché. Entre 2021 et 2023, la FPFQ et les syndicats et offices de producteurs forestiers ont participé à une consultation du MRNF afin de déterminer l'offre de bois de la forêt privée.

Cette étape préliminaire a permis au MRNF d'établir des scénarios d'approvisionnement pour les usines de transformation du bois et éventuellement déterminer les garanties d'approvisionnement et autres droits forestiers en provenance des forêts publiques pour la période 2023-2028. L'évaluation du volume de bois mobilisable en forêt privée permet de limiter les octrois de bois des forêts publiques lorsque du bois des forêts privées est disponible.

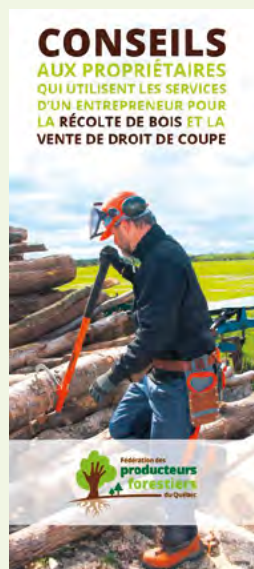
Documenter l'état du marché du bois rond

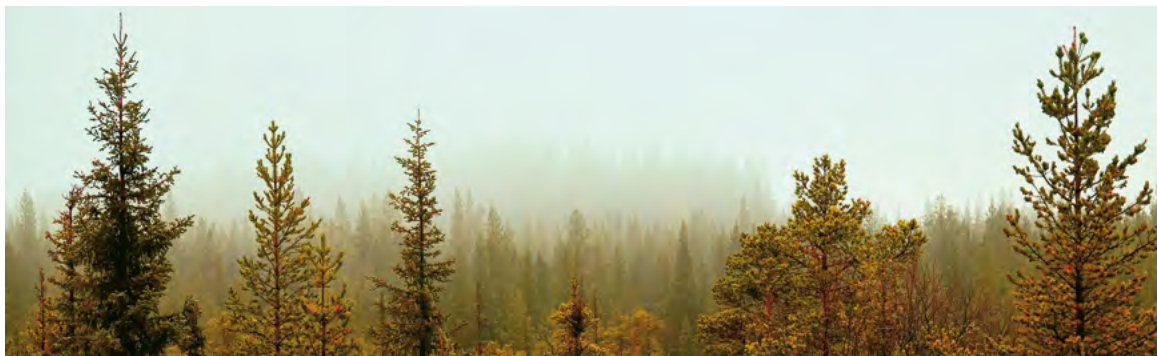
Afin de suivre l'évolution des livraisons de bois de la forêt privée et des conditions de vente aux usines de transformation, la FPFQ compile l'ensemble des transactions et produit des rapports statistiques annuels et périodiques aux acteurs du secteur forestier.

Contrat de récolte de bois

La FPFQ a mis à jour le modèle de contrat de récolte de bois et de vente de droit de coupe entre le propriétaire et l'entrepreneur forestier. Ce contrat vise à encadrer les transactions d'affaires entre les deux parties.

Avoir recours à un entrepreneur forestier est une solution pratique pour celui ou celle qui ne dispose pas du temps, de l'expertise ou de l'équipement nécessaires pour effectuer la récolte de bois sur sa propriété. Ce contrat, disponible gratuitement dans la section Bibliothèque du site Web foretprivee.ca, précise les obligations de chacune des parties, ce qui permet de réduire le risque de conflits ou de faciliter son règlement.





Stimuler les investissements industriels

La diversification des marchés disponibles pour les producteurs forestiers est importante pour maintenir ou augmenter la contribution de la forêt privée à l'économie régionale. Afin de stimuler de nouveaux investissements industriels, la FPFQ documente les volumes de bois sans preneur. Des discussions se sont poursuivies sur cet enjeu avec les membres de la Table de concertation sur le marché de la matière ligneuse du MRNF.

Appuyer les producteurs désirant renforcer leur mise en marché collective

Au cours des dernières années, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont dû, tour à tour, défendre devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) leur démarche pour mettre en place une mise en marché collective pour le bois de sciage. Dans ces dossiers successifs, la FPFQ a appuyé techniquement ces syndicats en produisant des expertises pour répondre aux arguments avancés par les industriels devant la RMAAQ.

Documenter l'évolution des marchés et soutenir la négociation avec les industriels

La FPFQ offre en continu des données et analyses susceptibles d'influencer les négociations pour la vente de bois aux industriels forestiers. Afin d'accroître la rapidité des échanges d'informations ainsi que l'archivage et la recherche de celles-ci, la FPFQ administre le site Web InfoBois.ca, accessible uniquement à ses affiliés. La veille effectuée par la FPFQ permet d'analyser l'évolution des marchés du bois rond, des produits forestiers transformés, des investissements des usines et des indicateurs macroéconomiques qui font réagir les marchés. Cette veille provinciale réduit les ressources et le temps consacrés par chacun des affiliés à la gestion d'informations nécessaires à la mise en marché du bois.

Périodiquement, la FPFQ publie les faits saillants de ces analyses de marché dans la revue *Forêts de chez nous* et son infolettre *Forêts de chez nous PLUS*, ainsi que sur le site Web foretprivee.ca.

Défendre les producteurs forestiers dans le conflit commercial avec les États-Unis

La FPFQ et les Propriétaires forestiers du Canada continuent de défendre la demande d'exemption pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre aux États-Unis en poursuivant les représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial. Cette position demeure toujours défendue par les gouvernements. Au cours des dernières années, la FPFQ a fourni au MRNF des analyses et des données sur les livraisons en forêt privée afin de répondre aux demandes du gouvernement américain. En 2022, le Canada a entamé une contestation officielle des droits compensateurs et antidumping devant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), et ce, bien que le gouvernement américain ait annoncé une diminution de moitié des taxes punitives.

Diriger le bon bois à la bonne usine : PrixBois.ca

Souhaitant accroître la transparence sur les marchés du bois rond, la FPFQ a développé une application Web permettant aux propriétaires et producteurs forestiers de connaître la meilleure offre pour vendre leurs bois. Cette application tient compte de la localisation du propriétaire forestier, des frais de transport estimés pour chacune des usines avoisinantes, des contributions syndicales et des facteurs de conversion variables d'une usine à l'autre. Les utilisateurs bénéficient également d'une veille économique, d'alertes en direct de changements de prix du bois, d'un calculateur de revenus pour les producteurs soucieux d'évaluer le rendement de leurs chantiers ainsi que d'informations supplémentaires sur le statut de réception de bois rond par les différentes usines couvertes par l'outil. Cette application, disponible dans presque toutes les régions du Québec, devient peu à peu l'outil de référence pour les producteurs et entrepreneurs forestiers qui désirent mieux connaître le marché du bois et ainsi accroître leurs revenus.

Coordonner le comité provincial sur le transport du bois

Afin d'assurer un meilleur échange d'informations entre ses affiliés sur les dossiers liés au transport du bois, la FPFQ coordonne un comité provincial où sont discutées des avenues pour optimiser sa logistique et échanger des éléments susceptibles de faire évoluer les taux de transport négociés avec les entreprises de camionnage.

Vente de crédits de carbone forestier

Le MELCCFP a adopté en décembre dernier un *Règlement relatif aux projets de boisement et de reboisement sur des terres du domaine privé admissibles à la délivrance de crédits compensatoires* visant à permettre la vente de crédits de carbone forestier aux entreprises devant compenser leurs émissions de carbone. Bien que le fardeau technique et administratif soit important, les producteurs pourront dorénavant vendre des crédits de carbone forestier sur le marché du carbone Québec-Californie. Les activités admissibles sont le boisement de superficies non forestières et le regarni de la régénération naturelle. Après avoir participé aux consultations visant l'élaboration de ce règlement, la FPFQ tentera de se coordonner avec les autres acteurs de la forêt privée afin d'établir des mécanismes permettant de simplifier la vente de crédits et ainsi accroître les bénéfices aux producteurs. L'agglomération des ventes est une option qui devra être envisagée afin de diminuer le fardeau administratif.



Forêts privées certifiées du Québec

La FPFQ, le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie et le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont mis sur pied l'organisme provincial Forêts privées certifiées du Québec afin de favoriser la certification des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.

L'organisme permet la mise en commun de l'expertise et des ressources œuvrant à la certification forestière en unifiant les initiatives régionales sous un même certificat de la norme du Forest Stewardship Council® (FSC®). Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le FSC®, certificat numéro FSC-C015405, est détenu par Forêts privées certifiées du Québec et couvre près de 200 000 hectares de forêts en Estrie, en Montérégie et en Gaspésie. L'initiative a nécessité l'implication étroite de 10 groupements forestiers et conseillers forestiers. Elle regroupe plus de 2 500 propriétaires de boisés, la Forêt communautaire Hereford ainsi que les MRC Avignon, Bonaventure, La Côte-de-Gaspé et Le Rocher-Percé.



Les statistiques de mise en marché du bois

Entre janvier et décembre 2022, les producteurs forestiers visés par les 13 plans conjoints de producteurs de bois du Québec ont mis en marché environ 6,0 Mm³ de bois, toutes essences confondues. En 2022, 76 % des livraisons de bois en provenance de la forêt privée furent

destinées aux usines de sciage, 13 % aux usines de panneaux et autres utilisations, et 11 % aux usines de pâtes et papiers.

Volume de bois mis en marché en 2022 par produit et région (m³)

Plan conjoint	Pâtes et papiers	Sciage et déroulage	Panneaux et autres utilisations	Total en 2022	Proportion de la mise en marché	Total en 2021	Variation annuelle
Abitibi-Témiscamingue	0	196 100	205 000	401 100	7 %	548 000	-27 %
Bas-Saint-Laurent	106 800	1 031 000	62 900	1 200 700	20 %	1 313 400	-9 %
Beauce	100 400	830 800	0	931 200	16 %	915 700	2 %
Centre-du-Québec	25 400	145 300	60 500	231 200	4 %	208 000	11 %
Côte-du-Sud	59 400	295 200	0	354 600	6 %	378 000	-6 %
Gaspésie	13 500	123 900	6 800	144 200	2 %	202 800	-29 %
Gatineau	0	42 800	51 800	94 600	2 %	147 400	-36 %
Laurentides et Outaouais	7 900	109 700	74 200	191 800	3 %	161 300	19 %
Mauricie	300	127 300	100 000	227 600	4 %	491 100	-54 %
Pontiac	200	38 100	39 000	77 300	1 %	90 400	-14 %
Québec	101 600	662 200	48 200	811 900	14 %	909 400	-11 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	8 800	237 300	119 900	366 000	6 %	377 200	-3 %
Sud du Québec	243 700	698 700	0	942 400	16 %	948 200	-1 %
Forêt privée du Québec	668 000	4 538 400	768 300	5 974 600	100 %	6 690 700	-11 %

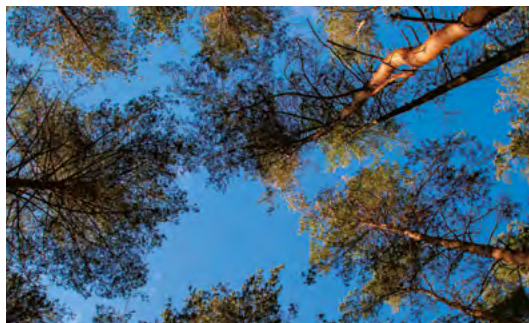
Note : Les facteurs de conversion utilisés pour produire les données peuvent varier d'une région à l'autre. Se référer aux données réelles de chaque syndicat ou office pour plus de précision. Exclu les ventes des grands propriétaires à leur usine.

Sources : Syndicats et offices de producteurs forestiers. Compilation : Fédération des producteurs forestiers du Québec.

La valeur du bois mis en marché en 2022 est évaluée à 533 M\$, ce qui représente une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente. En 2022, le revenu total des producteurs, soit la valeur du bois livré à l'usine moins la somme consacrée au transport et aux contributions aux plans conjoints, s'est chiffré à 413 M\$, en hausse de 32 M\$.

Valeur estimée du bois mis en marché en forêt privée en 2022 par type d'utilisation

Type d'utilisation	À l'usine	Au producteur
Panneaux et autres utilisations	47 M\$	31 M\$
Pâtes et papiers	36 M\$	25 M\$
Sciage et déroulage	449 M\$	356 M\$
Total	533 M\$	413 M\$



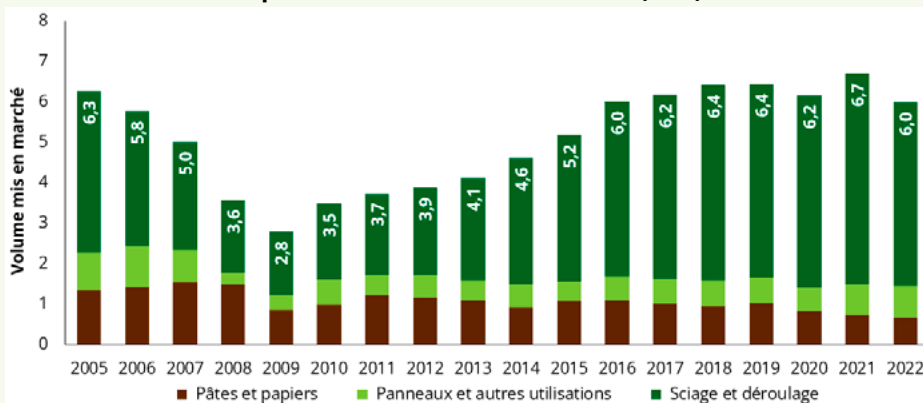


La demande pour le bois des forêts privées

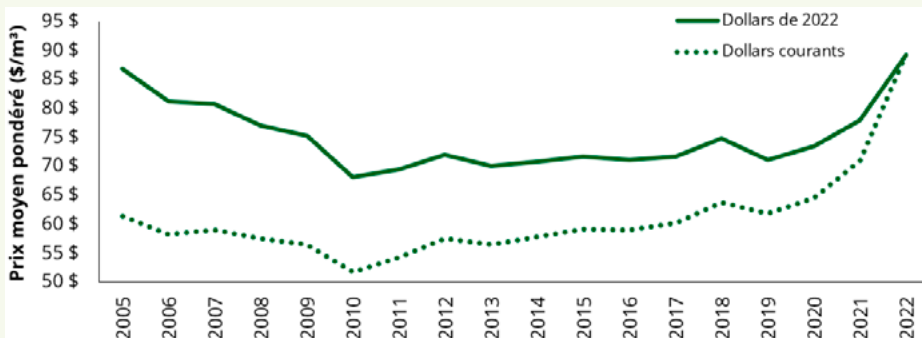
Globalement, 70 % du bois mis en marché provenait d'essences résineuses alors que les feuillus représentaient 30 % du volume des livraisons. Le volume total mis en marché

a diminué de 11 % par rapport à 2021. Ces volumes ne tiennent pas compte de la récolte de bois de chauffage estimée à 1,8 Mm³ chaque année.

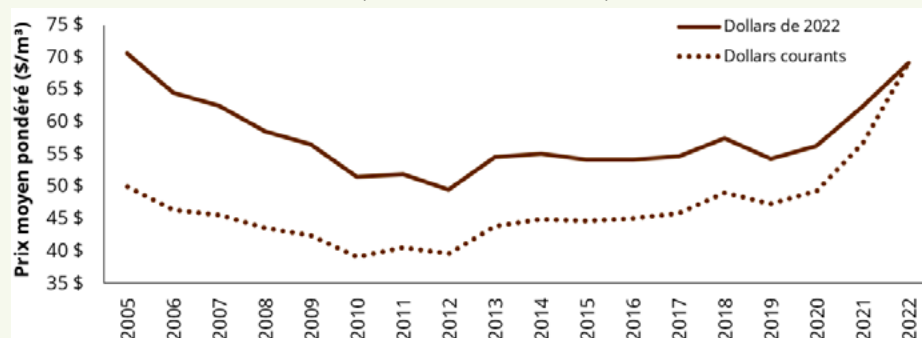
**Évolution des livraisons de bois des producteurs de la forêt privée
par secteur d'activité de 2005 à 2022 (Mm³)**



**Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(estimation de la valeur à l'usine incluant les frais de transport)**



**Évolution du prix moyen pondéré payé pour le bois de la forêt privée
(estimation de la valeur au producteur excluant le transport et les contributions)**





Mandat : Favoriser la cohésion des producteurs forestiers

Les actions de la FPFQ visent à accroître la cohésion des propriétaires et producteurs forestiers du Québec afin de générer une mise en commun de ressources pour fournir les services demandés et une plus grande force de représentation auprès des autorités politiques et économiques. L'obtention de cette cohésion est notamment possible par l'important effort de communication envers des dizaines de milliers de propriétaires et producteurs forestiers.

Réalisations 2022-2023

Participer aux assemblées des producteurs forestiers

La FPFQ participe aux assemblées régionales des producteurs forestiers et organise une assemblée provinciale pour les délégués des producteurs de toutes les régions du Québec. Ces assemblées sont l'occasion de prendre le pouls des producteurs, d'échanger sur l'évolution des dossiers et de synchroniser les actions.

Publier la revue *Forêts de chez nous*



Publiée quatre fois par année, en collaboration avec La Terre de chez nous et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec, la revue *Forêts de chez nous* traite de dossiers d'intérêt pour les producteurs forestiers. Ses articles portent sur les équipements de production forestière, l'aménagement forestier et les perspectives des marchés de produits forestiers.

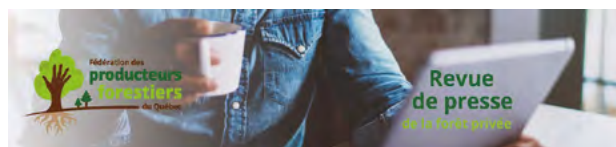
Rédiger l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS*

Forêts de chez nous PLUS est une infolettre produite mensuellement afin d'approfondir un sujet d'actualité pour les producteurs forestiers et détailler les représentations effectuées par la FPFQ sur cette question.



Alimenter une revue de presse

La FPFQ met en ligne gratuitement une revue de presse en continu, permettant aux acteurs de la forêt privée d'être informés des dernières nouvelles de l'actualité forestière.



Reconnaître le travail des leaders en syndicalisme forestier



Chaque année, la FPFQ honore la contribution d'un leader en syndicalisme forestier par l'attribution du prix Henri-Paul-Gagnon. En 2022, le récipiendaire à titre posthume fut M. Peter deMarsh, qui a présidé la Fédération canadienne des propriétaires de boisés et l'Alliance internationale pour la foresterie familiale. Convaincu que les dizaines de millions de propriétaires forestiers à travers la planète partagent une vision et des enjeux semblables, il a travaillé toute sa vie à les convaincre d'agir collectivement au sein d'organisations pouvant défendre leurs intérêts. Ses accomplissements témoignent d'un dévouement sans pareil pour la cause des propriétaires forestiers.

Il est malheureusement décédé en 2019 dans un terrible écrasement d'avion alors qu'il se rendait à Nairobi pour une conférence des Nations Unies sur l'environnement afin de porter, encore une fois, le message des propriétaires forestiers dans des délibérations internationales visant la gestion des forêts. Une bourse commémorative a été établie pour honorer sa mémoire. Plus de détails sont disponibles sur le site Webforestowners.ca/fr/bourse-commemorative-peter-demarsh.

Amis de la forêt privée

Afin de faciliter la réception des publications, l'association Amis de la forêt privée procure aux adhérents des rabais chez des commerçants ciblés, la réception de l'infolettre *Forêts de chez nous PLUS* et l'abonnement à la revue *Forêts de chez nous*.

Participer aux instances de l'UPA

La cohésion syndicale, renforcée par l'affiliation à l'UPA, favorise les liens entre les producteurs agricoles et forestiers. Les représentants de la FPFQ siègent à plusieurs instances de l'UPA, dont le conseil général, le Comité du Fonds de défense professionnelle, la Table de travail sur l'agroenvironnement et l'atténuation des GES et la Table de travail sur les dossiers énergétiques et les infrastructures publiques en milieu rural.



Campagne électorale provinciale

Le 3 octobre 2022, les 134 000 propriétaires forestiers et leur famille ont été appelés à voter dans le cadre des élections provinciales. La FPFQ est intervenue pour rappeler aux candidats aux élections que leur engagement peut contribuer à soutenir des centaines de communautés rurales. Pour ce faire, il leur fut suggéré d'accroître les mesures de soutien à la sylviculture, de sécuriser l'accès aux marchés pour le bois des forêts privées, d'améliorer la productivité et l'accès à la main-d'œuvre et de favoriser l'adoption de meilleures pratiques environnementales. Les producteurs seront forcément attentifs aux actions entreprises par M^{me} Maïté Blanchette Vézina, nouvelle ministre des Ressources naturelles et des Forêts, pour s'attaquer aux enjeux de la forêt privée.





Mandat : Être un porte-parole crédible des producteurs forestiers

La FPFQ représente les intérêts des propriétaires et producteurs forestiers auprès de l'État et veille à l'adoption de politiques et de programmes nationaux favorables au développement des forêts privées. Être présent, parler au nom des propriétaires et producteurs forestiers et faire valoir leurs revendications nécessitent cependant des arguments crédibles et des relations publiques de qualité pour accroître l'impact des interventions.

Réalisations 2022-2023

Compiler des statistiques sur les propriétaires forestiers et leurs activités

Sans données les concernant dans les statistiques officielles, les propriétaires et producteurs forestiers n'existeraient pas aux yeux des instances gouvernementales. Publiée annuellement par la FPFQ, *La forêt privée chiffrée* recense les statistiques portant sur la composition forestière de ce territoire, les caractéristiques des propriétaires forestiers et les activités d'aménagement forestier et de récolte du bois qui s'y déroulent. Ce document vise à rassembler les informations factuelles sur la forêt privée et à partager la même information entre les intervenants œuvrant en forêt privée afin d'établir des orientations basées sur des constats chiffrés plutôt que sur des perceptions. Par cette initiative, la FPFQ souhaite outiller les intervenants du milieu, démontrer l'importance de la forêt privée du Québec aux acteurs du développement régional, intéresser le milieu universitaire aux sujets touchant la forêt privée et fournir un contenu crédible aux différents médias. Cette publication est disponible sur le site foretprivee.ca.



Portrait économique des activités sylvicoles en forêt privée

Annuellement, des dizaines de milliers de propriétaires forestiers contribuent à générer une activité économique structurante pour les communautés rurales par la mise en valeur des potentiels sylvicoles de leurs lots boisés. Réalisée par la FPFQ, cette étude démontre que les activités sylvicoles et la transformation du bois des forêts privées ont créé un peu plus de 24 300 emplois au Québec et généré un chiffre d'affaires de 4,7 G\$ en 2021. Les emplois incluent les propriétaires de boisés qui ont obtenu un paiement pour la récolte de bois, les professionnels et les techniciens forestiers qui les accompagnent, les entrepreneurs forestiers, les ouvriers sylvicoles, les camionneurs et la portion des travailleurs en usine pour la transformation du bois de la forêt privée.





Chaire universitaire sur la gestion durable des forêts privées

La PPFQ est membre fondatrice et partenaire financière de la Chaire de leadership en enseignement (CLE) en gestion durable des forêts privées de l'Université Laval. Depuis sa création en 2018, la CLE a permis aux forêts privées de s'imposer comme domaine d'études et d'enseignement au Département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval grâce à l'embauche d'une professeure dont le mandat est spécifiquement dédié à cette thématique.

Dans la sphère de l'enseignement universitaire, le cours optionnel *Aménagement des forêts privées*, offert dans le cadre des programmes de baccalauréat en foresterie, deviendra à compter de 2024 un cours obligatoire dans le programme *Aménagement et environnement forestiers* (formation des ingénieurs forestiers). Dans la sphère de la production et du transfert de connaissances, 4 événements retiennent l'attention, soit le développement d'une formation en communication offerte aux professionnels du secteur forestier privé (*Communiquer avec des propriétaires forestiers privés : une boîte à outils*), un colloque étudiant, un colloque scientifique tenu dans le cadre du congrès de l'Acfas et une journée de séminaire et coréflexion destinée aux professionnels de la forêt privée.

La CLE a permis la réalisation de 15 projets de fin d'études au baccalauréat et à 4 étudiants d'entreprendre des mémoires de maîtrise en recherche sur différentes thématiques spécifiques aux forêts privées. Des activités de production de connaissances et de recherche ont mené à la rédaction de 3 rapports portant sur l'enseignement de la forêt privée et à la réalisation d'un projet de recherche portant sur le plan d'aménagement forestier. Finalement, les différentes activités de la CLE ont permis à une vingtaine d'étudiants de vivre des expériences professionnelles en lien avec les forêts privées.

Rédiger des mémoires pour les autorités gouvernementales

La PPFQ intervient lors de la révision des lois, des règlements provinciaux, des programmes gouvernementaux et des dispositions fiscales pour défendre le point de vue des propriétaires et producteurs forestiers. Dans la dernière année, les mémoires et interventions de la PPFQ ont porté sur :

- la reconnaissance du rôle des producteurs et propriétaires forestiers et de leurs attentes auprès des candidats aux élections provinciales;
- l'octroi de garanties d'approvisionnement et de volumes ponctuels consentis en provenance de la forêt publique auprès de différents industriels forestiers;
- la nécessité pour le gouvernement de collaborer avec la PPFQ pour résoudre les enjeux des producteurs forestiers, notamment en lien avec l'accès aux marchés, le soutien à la sylviculture et la complexification de la réglementation;
- l'appui à la mise en place d'un régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel afin de permettre aux propriétaires de boisés de mettre à l'abri de l'impôt une portion de leurs revenus forestiers en vue de réaliser de futurs investissements en sylviculture et en aménagement de leurs boisés;
- la nécessité d'obtenir une compensation carburant pour les activités sylvicoles admissibles aux programmes d'aide à la mise en valeur des forêts privées dans un contexte de forte inflation du coût du diesel;
- l'opposition aux mécanismes de subvention pour le transport du bois des forêts publiques prévus dans le Programme exceptionnel d'écoulement des bois feuillus de faible qualité des régions de l'Outaouais et des Laurentides (PEEOL) et le Programme d'investissement pour l'aménagement des forêts (PIAF);
- le Plan de mise en œuvre 2022-2025 pour l'amélioration de l'environnement d'affaires des producteurs forestiers afin de revoir et de simplifier les processus de livraison des mesures de mise en valeur de la forêt privée, en misant sur la responsabilité professionnelle, de façon à accroître l'exécution de travaux sylvicoles;
- l'intérêt pour l'État de financer la bonification des plans d'aménagement forestier à l'aide d'informations environnementales afin de mieux protéger les différents éléments sensibles propres à chaque propriété forestière;

- la défense des propriétaires de boisés lors de la construction d'infrastructures d'utilité publique dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 13 Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York;
- la valeur des traitements sylvicoles admissibles au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées;
- les consultations prébudgétaires des gouvernements provincial et fédéral.

Intéresser les médias aux enjeux vécus en forêt privée

Intéresser des journalistes aux enjeux des producteurs forestiers est de plus en plus ardu. Au cours de la dernière année, la FPFQ a mené, de concert avec ses affiliés, plusieurs campagnes de relations publiques auprès des médias pour :

- souligner les réalisations de l'Initiative québécoise des Corridors écologiques, dont fait partie la FPFQ, dans le but de concilier foresterie et écologie en terres privées;
- communiquer les attentes des propriétaires et producteurs forestiers dans le cadre de la campagne électorale provinciale et offrir la collaboration de la FPFQ à la nouvelle ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
- saluer la nomination de la nouvelle ministre des Ressources naturelles et des Forêts;
- souligner les récipiendaires du prix Henri-Paul-Gagnon et des bourses commémoratives Peter-deMarsh et Christopher-Lee;
- présenter une nouvelle vidéo résumant les conditions pour réaliser des activités forestières dans les milieux humides et boisés et suggérer des mesures d'atténuation aux producteurs forestiers;
- défendre les propriétaires de boisés lors de la construction d'infrastructures d'utilité publique.

Ces campagnes se sont traduites par l'émission de 6 communiqués qui ont généré la rédaction de plus de 42 articles dans les revues, journaux, sites Web et 14 entrevues, tant au niveau régional que national. Ces initiatives permettent de positionner la FPFQ comme une interlocutrice importante du secteur forestier québécois, et d'accroître le pouvoir d'influence sur l'opinion publique quant à l'importance des revendications des producteurs forestiers.

Être actif sur les réseaux sociaux

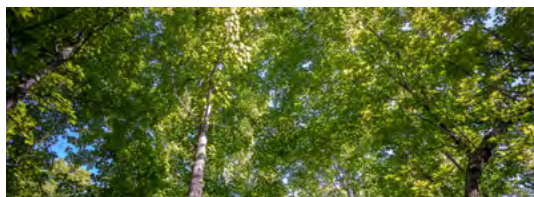
La FPFQ est aussi présente sur Facebook, YouTube et LinkedIn pour joindre les médias, producteurs et autres intervenants intéressés par son action.

Rencontrer le gouvernement et la société civile

Les enjeux des propriétaires et producteurs forestiers interpellent plusieurs ministères et instances gouvernementales, ce qui nécessite de tenir des dizaines de rencontres avec des députés, des hauts fonctionnaires et du personnel des ministères concernés. Afin d'établir des positions consensuelles, former des coalitions sur les enjeux et convaincre le gouvernement, d'autres rencontres sont tenues avec des acteurs de la société civile, dont des groupes environnementaux, des industriels et des associations du secteur forestier.

De plus, les employés de la FPFQ livrent régulièrement des conférences sur la réalité des producteurs forestiers et les rôles joués par les forêts privées. Cette année, ces conférences furent livrées :

- Changements réglementaires appliqués à la protection des milieux humides et des cours d'eau dans le cadre du colloque de l'Association forestière du sud du Québec.
- Fiscalité appliquée à la vente de bois rond au Québec dans le cadre de l'assemblée générale annuelle de la Fédération des propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick.
- Les défis de la certification et de la réglementation en forêt privée lors de la journée Une forêt de propriétaires : incursion au cœur des boisés privés, organisée dans le cadre du 89^e congrès de l'Acfas.
- L'utilisation durable des milieux humides lors du 2^e Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques.



Participation au 2^e Forum sur les plans régionaux des milieux humides et hydriques

Ce forum a attiré plus de 430 participants provenant principalement du monde municipal et des organismes de gestion de bassin versant. L'objectif de l'événement visait à discuter des actions qui devront être entreprises par les MRC à la suite de l'adoption des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMH). La FPFQ a tenu un kiosque et réalisé une présentation sur l'utilisation durable des milieux humides boisés par la foresterie et le plan d'aménagement forestier comme outil de transfert de connaissance à privilégier pour les propriétaires de boisés.



Implication auprès des Propriétaires forestiers du Canada

Plusieurs enjeux des propriétaires forestiers, comme la fiscalité sur le revenu et l'investissement dans les communautés forestières, interpellent les ministères fédéraux. La FPFQ est donc active au sein des Propriétaires forestiers du Canada (PFC) qui effectue des activités de représentations auprès des fonctionnaires, députés et ministres du gouvernement fédéral.

PFC vise à défendre les intérêts de l'ensemble des propriétaires forestiers canadiens, petits et grands. L'organisation représente plus de 450 000 petits propriétaires de boisés ainsi que quelques grands propriétaires forestiers canadiens. Elle assure la promotion des intérêts économiques et sociaux des propriétaires forestiers canadiens en représentant leur point de vue d'une voix nationale unifiée. PFC fournit une plateforme permettant à tous ses membres de partager leurs connaissances sur la recherche, la politique environnementale, l'intendance et la valorisation des ressources forestières privées.



Les administrateurs : une équipe de passionnés

Le conseil d'administration de la FPFQ est constitué des présidents de chacun des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés.



Gaétan Boudreault

Président
Région de Québec



André Roy

Premier vice-président
Sud du Québec



Maurice Veilleux

Deuxième vice-président
Bas-Saint-Laurent



Laurier Mongrain

Membre de l'exécutif
Mauricie



Pierre-Luc Arsenaux

Membre de l'exécutif
Gaspésie



Normand Roy

Abitibi-Témiscamingue



Étienne Poulin

Beauce



Yvon Boisvert

Centre-du-Québec



Pierre Lemieux

Côte-du-Sud



Yvon Parker

Gatineau



Jacques Gévy

Laurentides et Outaouais



Nicolas Brodeur

Pontiac



Michel Côté

Région de Québec



Pierre-Maurice Gagnon

Saguenay-Lac-Saint-Jean

Les employés

La permanence de la FPFQ est composée de M. Vincent Miville, directeur général, M. Marc-André Rhéaume, directeur général adjoint, M^{me} Sabrina Verreault, secrétaire de direction, M^{me} Camille Bonhomme, responsable à l'aménagement forestier, M^{me} Cassie Vidal, économiste forestière, M. Patrick Cartier, consultant et M. Gérald Vinette, adjoint administratif.



Vincent Miville,
ing.f., M. Sc.

Directeur général



Marc-André Rhéaume,
ing.f.

Directeur général adjoint



Sabrina Verreault

Secrétaire de direction



Camille Bonhomme,
ing.f.

Responsable à
l'aménagement forestier



Cassie Vidal,
M. Sc.

Économiste forestière



Patrick Cartier,
ing.f.

Consultant



Gérald Vinette

Adjoint administratif

Organisations affiliées

Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue

172, avenue du Lac, Rouyn-Noranda
spbat.qc.ca 819 762-0835

Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin, Rimouski
spfbsl.com 418 723-2424

Association des propriétaires de boisés de la Beauce

3500, boulevard Dionne, Saint-Georges
apbb.ca 418 228-5110

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/centreduquebec/ 819 697-2922

Syndicat des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

1120, 6^e Avenue, bureau 400, La Pocatière
spbcs.ca 418 856-4639

Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie

172, boulevard Perron Est, New Richmond
spfgaspesie.com 418 392-7724

Office des producteurs de bois de la Gatineau

276, rue Principale Sud, Maniwaki
opbg.ca 819 449-6649

Alliance des propriétaires forestiers des Laurentides et de l'Outaouais

725, rue Vaudreuil, Mont-Laurier
apflo.ca 819 623-2228

Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie

2410, rue de l'Industrie, Trois-Rivières
foretprivee.ca/mauricie/ 819 370-8368

Office des producteurs de bois de Pontiac

10, rue Centre, C. P. 929, Shawville
opdbp.org 819 647-2448

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

5185, rue Rideau, Québec
spfrq.qc.ca 418 872-0770

Syndicat des producteurs de bois du Saguenay-Lac-Saint-Jean

3635, rue Panet, Saguenay
spbsaglac.qc.ca 418 542-5666

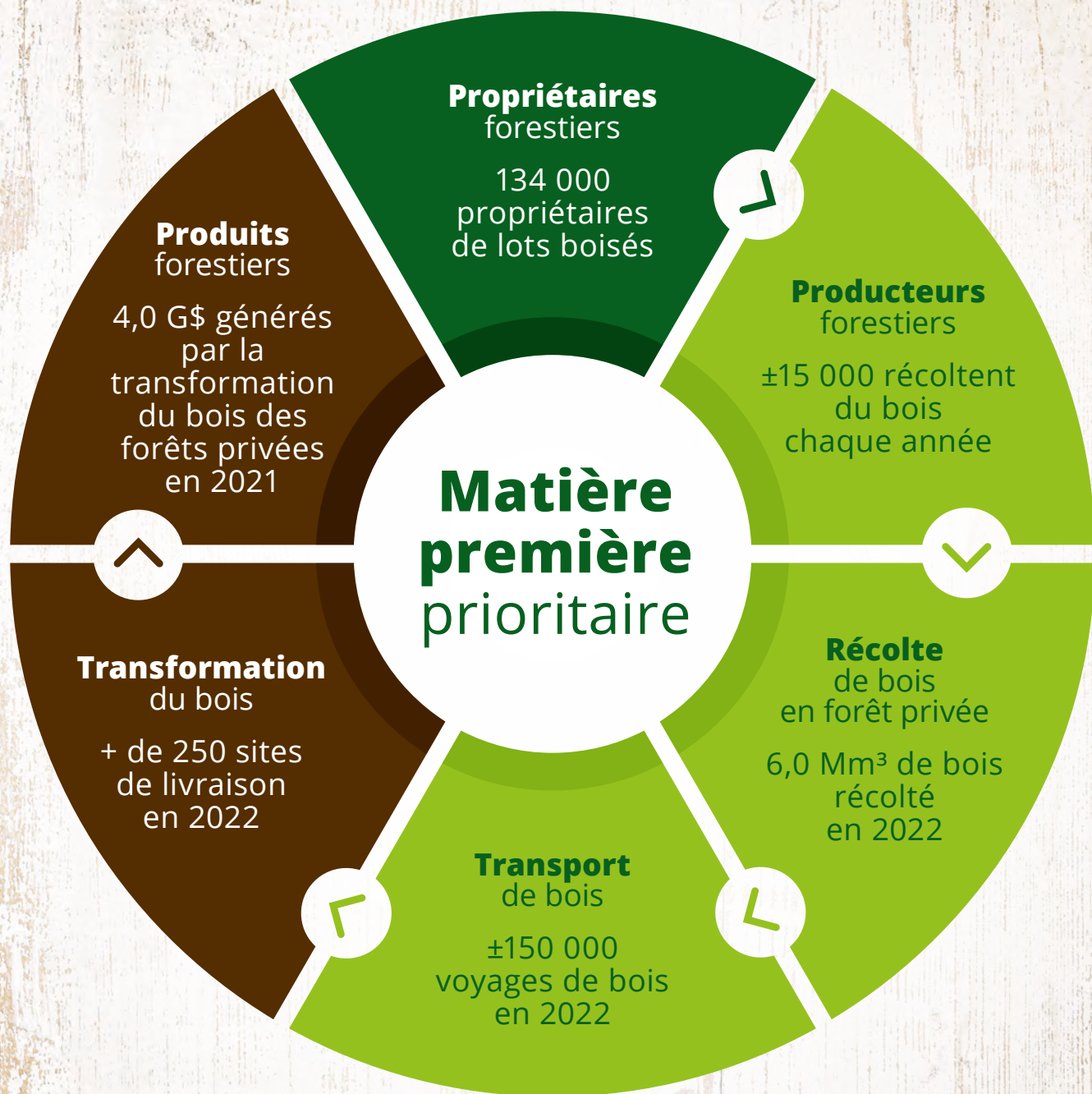
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boulevard Bourque, Sherbrooke
spbestrie.qc.ca 819 346-8906



Fédération des producteurs forestiers du Québec

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 565, Longueuil
foretprivee.ca • 450 679-0530



Sources :
FPFQ. *Forêts de chez nous PLUS*, 1^{er} novembre 2019 - Évolution de la récolte mécanisée en forêt privée.
FPFQ. *La forêt privée chiffrée*, 2022, révisée juin 2022, 36 p.
FPFQ. Statistiques de mise en marché du bois de la forêt privée. Années multiples.
FPFQ. *Portrait économique des activités sylvicoles et de la transformation du bois des forêts privées*, 2022, 32 p.
MRNF. Compilation des données issues des registres forestiers 2021, 2022, 26 p.
Statistique Canada. Base de données sur le commerce international canadien de marchandises. Extrait du 17 avril 2022.
Compilation : FPFQ.

